

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1179

présenté par
M. Lagarde et M. Brindeau

TITRE

Compléter le titre du projet de loi par les mots :

« et visant à lutter contre les séparatismes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre du projet de loi afin d'afficher clairement qu'il s'agit de lutter contre les séparatismes.